

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Saint-Rémy-de-Provence - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2018 - Tranches 2017 - 2018 - Transfert de la compétence eau potable au profit de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux envisagé par la commune de Saint-Rémy-de-Provence pour les tranches 2017 et 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2018, conformément à l'annexe 1 du présent rapport ;
- d'autre part, le transfert de la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune de Saint-Rémy-de-Provence, dans le cadre du programme de travaux "eau potable" inscrit au contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2018, au profit de la communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, dans les conditions identiques au contrat initial, selon le détail présenté en annexe 2.

1. Contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2018 - tranches 2017-2018

REFECTION DE LA VOIRIE RURALE

La municipalité poursuit un programme de rénovation de la voirie rurale entrepris depuis plusieurs années afin d'améliorer les conditions de circulation sur ces voies qui connaissent une fréquentation croissante.

Les travaux de réfection de voiries rurales de la tranche 2017 vont concerner : le giratoire des martyrs de la Galine avec la sécurisation de l'accès au centre médical et la création d'un cheminement doux ; l'aménagement de pistes cyclables chemin de Saint-Alban ; le remplacement de l'éclairage public chemin Saint Bernard. Divers chemins ruraux seront également réaménagés : carraires de la Crau, chemin du mas Moulard, chemin Rougadou, allée Saint-Paul.

La tranche 2018 prévoit la réfection de la voirie entre le chemin de Bigau et l'éco-quartier d'Ussol, avec l'aménagement d'une voie partagée pour les véhicules et les modes de déplacement doux, l'aménagement d'espaces verts et d'espaces piétonniers.

Le montant global de l'opération, prévue de 2014 à 2018 s'élève à 1.000.000 € HT, dont 200.000 €HT au titre de la tranche 2017 et 200.000 €HT au titre de la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 750.500 € dont 160.000 € au titre de la tranche 2017 et 160.000 € au titre de la tranche 2018.

REFECTION DE LA VOIRIE URBAINE

Dans la continuité de sa politique d'amélioration des conditions de circulation en milieu urbain, la commune poursuit en 2017 l'aménagement de l'avenue Louis Mistral. Cette deuxième phase de travaux concernera la réfection de 300 ml entre la rue Michel de Servan et l'avenue Albert Gleizes avec le traitement de la chaussée, de l'éclairage public et la création d'un cheminement doux.

La tranche 2018 prévoit la création d'un parvis au droit de l'ancienne école de la Libération. Le projet envisagé devrait permettre à chaque usager de se réapproprier cet espace urbain délaissé. Les travaux prévoient la démolition d'un immeuble, le réaménagement des voiries, le renforcement des signalétiques, la création d'un parvis ouvert arboré.

Le montant global de l'opération, prévue de 2014 à 2018 s'élève à 1.000.000 € HT, dont 200.000 €HT au titre de la tranche 2017 et 200.000 €HT au titre de la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 800.000 € dont 160.000 € au titre de la tranche 2017 et 160.000 € au titre de la tranche 2018.

REAMENAGEMENT DE LA PISCINE

Afin de remplacer la piscine d'été existante devenue obsolète, la commune va procéder à la création d'une piscine couverte ouverte toute l'année, sur un terrain communal à proximité du collège, du stade de la petite Crau et de la salle Alpilium et bénéficiera ainsi des capacités de stationnement existantes.

Le projet porte sur la construction d'un équipement de 1 600 m² comprenant un grand bassin de six couloirs, un petit bassin, une pataugeoire, un espace de détente, un local de rangement, des bureaux et locaux techniques.

Le montant global de l'opération, prévue de 2016 à 2018 s'élève à 5.100.000 € HT, dont 2.500.000 € HT au titre de la tranche 2017 et 2.500.000 € HT au titre de la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 3.825.000 € dont 1.875.000 € au titre de la tranche 2017 et 1.875.000 € au titre de la tranche 2018.

RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Les conclusions d'un diagnostic énergétique réalisé sur le réseau d'éclairage public de la commune ont mis en évidence la nécessité de moderniser le réseau afin de pérenniser les installations et de réduire la consommation d'énergie.

Pour la tranche 2017, les travaux prévoient le remplacement complet de luminaires et la création des réseaux nécessaires quartiers Libération et Cèdres, RD99 et quartiers nord.

Le montant global de l'opération, prévue en 2015 et 2017 s'élève à 1.800.00 € HT, dont 900.000 €HT au titre de la tranche 2017. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1.440.000 € dont 720.000 € au titre de la tranche 2017.

Ainsi, le montant total des travaux des tranches 2017 et 2018 de ce contrat 2014/2018 s'élève à 6.700.000 €HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 5.110.000 € pour les tranches 2017 et 2018, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

2. Contrat départemental de transfert à la communauté de communes Vallée des Baux –Alpilles du volet eau potable figurant dans le contrat départemental 2014/2018 de la commune de Saint-Rémy-de-Provence

Après avoir acté le transfert de la compétence assainissement au profit de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA), lors de la Commission permanente du 11 décembre 2015, il convient d'opérer le transfert des subventions allouées par le Conseil départemental dans le cadre du contrat conclu avec la commune de Saint-Rémy-de-Provence, suite au transfert de la compétence eau potable à compter du 1er janvier 2017.

Dans ce contexte, les subventions allouées à la commune de Saint-Rémy-de-Provence sont transférées dans les conditions identiques au contrat initial au profit de la CCVBA, soit un montant total de travaux de 3.491.332 €HT et une subvention globale de 1.466.361 €, conformément à l'annexe 2 du présent rapport.

Compte tenu de ce transfert, la dépense subventionnable globale du contrat 2014/2018 de la commune de Saint-Rémy-de-Provence est actualisée à hauteur de 14.761.668 € HT, soit une subvention totale de 10.902.039 €, conformément à l'annexe 1 du rapport.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette action ayant déjà été effectué au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2014 - 10127Y en application de la délibération n° 61 du 28 novembre 2014.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL